

## Réunion du conseil Municipal du 08 Juin 2021

### Compte rendu de séance

L'an deux mil vingt et un, le huit juin, à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur QUATRE Christian, Maire.

**Etaient présents :** M Christian QUATRE, M Pierre MAZILLE, M Philippe LEBLANC, M Jérôme LUCIANAZ, Mme Fabienne PLANCQ, Mme Méline LEROUX, M Fabien SZOPA, M Sébastien GINESTY, Audrey SOULA, Mme FABRE Sandra, Mme CANO LEGEAY Chrystel, Mme LEMAIRE Christine, M Brice CASTETS.

**Représentés :** Mme AUQUE Séverine

### **PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRES**

Le Conseil municipal décide de prendre en charge pour l'année 2021/2022 une partie des frais de transport à la charge des familles pour les élèves domiciliés dans la commune et fréquentant un établissement scolaire (qu'il soit situé à Montauban ou dans une autre commune du département).

Cette participation de la commune sera de :

68 % pour les élèves demi-pensionnaires,

75 % pour les élèves internes.

### **CONVENTION PARTENARIAT AVEC CEZAM OCCITANIE**

Le conseil municipal décide de conclure une adhésion avec CEZAM OCCITANIE, un réseau de coopération et de mutualisation entre comités d'entreprise ; et de prendre en charge la cotisation des membres adhérents ;

Le Maire,

Christian QUATRE